

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les professeurs  
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux, le 16 juin 2023

**Service régional académique de la  
formation professionnelle, initiale et  
continue et de l'apprentissage**

Dossier suivi par  
Frédérique COLLY

Téléphone  
05 40 54 70 87

Mél  
srafpica-bordeaux@region-academique-  
nouvelle-aquitaine.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81 499  
33060 Bordeaux Cedex

**Objet :** Liste d'aptitude à la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques.

La circulaire n°2016-137 du 11 octobre 2016 parue au BO n° 37 du 13 octobre 2016 définit les missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques ainsi que le processus de recrutement.

Les enseignants éligibles à cette fonction doivent justifier de l'acquisition de compétences correspondant ou se rapprochant du référentiel métier et d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation. Les enseignants titulaires désirant candidater à la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques devront déposer un dossier (fourni en annexe) comportant les éléments suivants :

- un CV ;
- une lettre de motivation ;
- une présentation synthétique (20 à 30 lignes) des éléments notables d'un projet relatif à l'exercice de la fonction de DDFPT : description d'un projet à conduire ou d'une action menée, en lien avec les missions et les compétences du référentiel métier décrit dans la circulaire ;
- un avis de votre inspecteur référent. Il vous appartient de prendre contact avec celui-ci pour lui présenter votre projet et recueillir son avis.

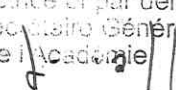
Après examen du dossier, les candidats sélectionnés seront reçus par une commission académique dans le cadre d'un entretien destiné à valider la maîtrise des compétences attendues.

**P.J. :**  
Circulaire n° 2016-137  
du 11 octobre 2016  
Décret n° 2015-1523  
du 24 novembre 2015  
Arrêté du 24 novembre 2015

**Copie :**  
Corps d'inspection  
DPE

**Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 20 septembre 2023, uniquement sous format numérique, à adresser sur la boîte mail [srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr)** La date et le lieu des entretiens vous seront communiqués dans le courant du mois d'octobre 2023.

 **Anne BISAGNI-FAURE**

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de l'Académie  
  
Xavier LE GALL